

LISTE DES DÉPENSES

À établir pour l'ensemble des projets. À retourner par courriel uniquement.



Direction des lycées
 Service restauration et vie lycéenne
 Dossier suivi par Arnaud OHET, chargé d'appui aux projets des lycées
 Tél. : 03 80 44 34 96 / Courriel : eveil@bourgognefranche-comte.fr

Lycée, ville :

Rappel : la Région se réserve le droit de demander à l'établissement de justifier ses dépenses en produisant les factures acquittées.

	Dépenses totales prévues (€ TTC)	Recette EVEIL prévue pour le projet (€ TTC)	Dépenses totales réalisées (€ TTC)	Recette EVEIL finale affectée au projet (€ TTC)
Projet 1				
Projet 2				
Projet 3				
Projet 4				
Projet 5				
Projet 6				
Projet 7				
Projet 8				
Projet 9				
TOTAL	€	€	€	€

- Pour les lycées publics, le document doit être visé par l'agent comptable et uniquement par celui-ci. Aucun autre visa n'est requis.
- Pour les lycées privés, le document doit être visé par le chef d'établissement et uniquement par celui-ci. Aucun autre visa n'est requis.

Ce total ne peut pas être supérieur au total de la colonne « Recette EVEIL prévue pour le projet ».

Fait à :

Le :

Cas d'un lycée public : visa de l'agent comptable

Cas d'un lycée privé : visa du chef d'établissement

Prénom, nom de l'agent comptable :

Prénom, nom du chef d'établissement :

Visa de l'agent comptable (tampon + signature)

Visa du chef d'établissement (tampon + signature)